



Déclaration UNSA EDUCATION-CTSD du 7 avril 2015

Monsieur l'Inspecteur d'académie

Mesdames, messieurs les membres du CTSD

Avant quelques remarques sur la situation générale puis sur les mesures que vous nous avez fait connaître vendredi dernier pour notre département, l'UNSA EDUCATION tient à vous redire, Monsieur le directeur Académique, sa réprobation quant au report ordonné par la ministre de cette carte scolaire 1^{er} degré après les élections départementales, et quant à l'interdiction de tenir toute instance concernant les écoles.

A quoi bon avoir tenu secrets les préparatifs de cette carte scolaire ? A quoi bon avoir imposé le silence aux IEN qui n'ont organisé aucune rencontre, aucune réunion, ni avec les équipes dans les écoles, ni avec les parents d'élèves, ni avec les élus. Pire, ils n'ont pas répondu aux demandes des personnels qui sont sous leur responsabilité, ni à ceux qui pouvaient s'inquiéter d'une baisse d'effectifs, ni à ceux qui demandaient qu'on observe une augmentation attendue du nombre de leurs élèves... Pas de réponse ou l'injonction de ne pas bouger, de ne rien demander, de ne pas informer les parents, etc... On a même vu des directeurs se faire convoquer un mercredi après midi, en toute urgence et en catimini, pour un devoir sur table imposé, concernant les possibilités de répartition, en cas de fermeture. C'est traiter les directeurs avec un manque de considération que nous n'acceptons pas. De même vous avez refusé de faire connaître aux représentants des personnels vos intentions précises, mercredi dernier, en groupe de travail, nous contraignant à des hypothèses, voire des extrapolations.

Dans le même temps, ce mercredi 1^{er} avril, les maires, eux, recevaient un courrier individuel les informant du projet les concernant. Ils ont, eux aussi, exprimé leur mécontentement sur la méthode comme sur vos choix.

Vous avez demandé à 59 d'entre eux d'engager une réflexion avec les partenaires, de rechercher une dynamique de rapprochement, et vous parlez d'optimisation, vous évoquez les moyens financiers. Nombre d'entre eux vous ont répondu qu'ils n'ont pas attendu 2015 pour travailler dans ce sens, et que leurs budgets sont déjà très souvent largement consacrés à l'école, à son équipement, aux personnels territoriaux affectés, aux transports, aux activités péri-scolaires, etc. Dans les quarante dernières années les RPI ont constitué une réponse structurante et qualitative à la scolarité des élèves. Si vous souhaitez la meilleure proposition possible alliant proximité et qualité de l'offre scolaire et péri-éducative, vous ne pouvez retirer des moyens.

L'UNSA EDUCATION vous demande la plus grande considération pour les efforts qui sont déjà consentis dans bien des cas par les communes du milieu rural. Nous y reviendrons.

A l'heure où l'on compte sur un engagement fort de l'Éducation Nationale et de ses enseignants, force est de constater que les moyens nouveaux alloués à notre académie et à notre département sont inexistants, bien au contraire. Les postes que nous étions en droit d'attendre dans les écoles pour compenser la saignée des années Sarkozy n'arrivent pas.

Les améliorations attendues après la politique suivie de 2007 à 2012 ne viennent pas et les 60000 postes semblent une pure annonce, absorbés par la poussée démographique du second degré et la réforme du collège, et le recrutement des stagiaires.

On nous reproche un déficit de 400 élèves par rapport aux prévisions 2014 et une baisse attendue de 224 pour la rentrée 2015, sur un total de plus de 46000 (à peine 0.005%) Pour cela nous devons rendre 3 postes !

Nous ne voyons donc rien venir des moyens espérés et il n'est pas étonnant que nous voyions surgir çà et là les symptômes de personnels à bout de souffle et une cohorte d'enseignants quelque peu désabusés ou en colère.

Les dispositifs que nous soutenons : plus de maîtres que de classes, accueil des 2 ans, se mettent en place sur les moyens existants et dégradés laissés par la

mandature précédente. L'UNSA Education demande que notre département soit doté de moyens supplémentaires pour réaliser cet objectif.

Le retrait de 3 postes permettra à peine de maintenir le P/E départemental sans l'améliorer et il n'est pas acceptable que le nombre d'élèves par classe continue à progresser.

A la lecture des documents fournis nous vous proposons quelques observations, que vous connaissez aussi bien que nous :

- Sur plus de 490 écoles, 101 sont des RPI que vous avez considérés comme des écoles primaires alors qu'ils n'en sont pas. Nous vous avons exprimé notre souhait de les voir pris en compte comme un ensemble d'écoles et pas comme une seule école avec des effectifs globalisés. Parmi ces RPI, quatre-vingt-sept passeraient au dessus de 24 élèves par classe si vous en fermiez une et seulement 13 d'entre eux ont aujourd'hui moins de 18 élèves par classe. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit précédemment sur la nécessité de les encourager dans leurs efforts et non pas de les pénaliser.
- Sur plus de 490 écoles de notre département, 17 sont en REP, au moins 105 sont en ZRR et au moins 29 en zone de montagne. Ces écoles rurales et isolées ont besoin d'un soutien particulier, pour une politique visant à réduire les inégalités territoriales et sociales.

Vous proposez dans notre département 66 fermetures et seulement 14 ouvertures de classes.

Dans le courrier reçu par les maires des communes pour lesquelles vous annoncez le retrait d'un emploi, vous évoquez « un effectif suffisant ». Pouvez-vous explicitement nous dire quel effectif correspond à ce seuil sous lequel vous ne souhaitez pas maintenir le nombre de classes ? A peine 20% des écoles du département ont moins de 20 élèves par classe.

Vous avez évoqué par ailleurs la création d'une dizaine de moyens de

placement et d'une vingtaine de nouveaux postes spécifiques, tout confondus. Pour les remplacements nous vous demandons quelle sera leur implantation précise. De plus nous souhaitons avoir un état des lieux des moyens attribués à l'ASH (Segpa, Ulis) qui compléterait utilement l'information dont nous disposons.

Il y a donc encore un différentiel qui vous permet de revenir sur certaines fermetures et envisager des ouvertures que nous vous avons demandées en groupe de travail. Nous vous demandons de préserver l'existant en REP et dans les écoles qui sont sorties du dispositif, en accord avec les engagements que vous avez pris lors de la refonte de la carte d'éducation prioritaire.

Comme nous l'avons dit en préalable du groupe de travail, l'UNSA EDUCATION formule des demandes, correspondant à ses mandats, que vous êtes en capacité d'étudier et auxquelles vous pouvez souscrire : la bonification de décharges de direction (maintien de la ½ décharge pour tous les directeurs à partir de 9 classes et décharge complète pour tous les directeurs à partir de 13 classes). Cela correspond à 2 ou 3 ETP.

D'autre part, nous soutenons le **collectif "La CLIS, ça compte !"** qui demande la prise en compte des **47 000 enfants** en situation de handicap actuellement scolarisés en CLIS. Dans chaque école où une CLIS est présente, dans les écoles de Saône-et-Loire, nous demandons que la moyenne prenne systématiquement les élèves en considération afin de préserver la possibilité de l'inclusion dans les classes ordinaires.

En effet, depuis la circulaire de 2009, les CLIS ont vocation d'inclure les élèves en situation de handicap dans les autres classes de l'école. Sur le terrain malheureusement, la situation reste la même : des classes ordinaires aux effectifs chargés, des élèves à besoins particuliers qui sont « inclus » qui viennent donc en plus de l'effectif ordinaire de la classe. Les équipes sont souvent confrontées à un dilemme : organiser l'accueil de ces enfants dans de bonnes conditions (pour l'enfant en situation de handicap comme pour ses camarades de la classe d'accueil) ou ne pas organiser d'inclusions et les priver

de leur droit à participer à des apprentissages adaptés à leur handicap avec les autres enfants de l'école.

Nous demandons que puisque ces enfants sont inclus dans les classes ordinaires, une place leur soit réservée. L'effectif d'une école doit pouvoir permettre ces inclusions sans pénaliser les enseignants et les élèves, qu'ils soient valides ou porteurs d'un handicap. Nous le rappellerons dans chaque cas.

À l'école primaire, le critère social était jusqu'ici peu pris en compte et nous sommes favorables à la mise en place d'un dispositif plus juste et plus pertinent, mais il faut que la volonté politique s'accompagne d'une mise en œuvre avec plus de transparence. Nous demandons que les critères soient exposés clairement, en particulier dans les décisions de fermetures.

Sylvie DESCOMBES

Pour l'UNSA EDUCATION 71